

Paris. 30. Oct. 1772

A Orange ce 22. Oct. 1772

Monsieur

L'opposition que j'avois formée à la nomination et création des Officiers ordinaires
dont j'eus l'honneur de vous écrire fort à fonds, a été enfin terminée par un
arrêté d'expédient, auquel j'ay donné les mains pour le bien de la paix, et pour
provenir que M^r. de Gant qui disoit hautement qu'il falloit qu'elle fust
continué ne se portat à quelque extrémité; et que peut être il ne nous fit
passer à La Cour pour des turbulens, vous pouvez pourtant reconnoître que
j'estois bien fondé, puis que le Parlement a eu égard à mon opposition, et
a rallié la procédure à laquelle j'estois opposant, ayant fait une nouvelle
nomination par que des memes personnes, en prestant de nouveau sermen
et estans devesch Installés et mis en possession,

Je crois qu'il est bon que vous sachiez tout ce qui se passe icy, afin que si par
hasard il ten partoit à La Cour vous puilliez l'estclaircir de la verité; Il
y a trois Jours que M^r. de Beauvain mon beau frere, (de La naissance et
des bonnes qualitez duquel vous pouvez avoir connoissance par les personnes
de ce pays qui sont à Paris) voulant reprendre M^r. Redonnet premier
Lensul, ~~et qui avoit expressément demandé de diverses Lottises qu'il faisoit~~
celuy qui est Insolent, Luy donna plusieurs dementis en pleine place, lesquels
M^r. de Beauvain dissimula durant quelquetemps, mais l'autre les continuant
il fut obligé n'ayant ny espée ny baston de mettre la main sur celuy qui avoit
Led^r. de Redonnet, et de Luy dire qu'il avoit merite qu'il l'en frappat, ce
que pourtant il ne voulut point faire, ayant contenu son juste ressentiment
à La consideration de M^r. de Gant, qui est le protecteur dud^r. de Redonnet
et de sa femme, habitans tous deux dans le chateau, apres l'action

presque toutes les personnes de la ville ont offert service au d^e s^r de
Beaufain qui est autant aimé que l'autre est haï, d'où l'ayrens que
quelques esprits malins veulent tascher de faire accroire à la Cour, que
led^e s^r de Beaufain se fait ^{depuis} accompagner d'un grand nombre de personnes
et que mesmes l'on veut faire valoir qu'il est de la religion et l'autre
catholique. Le dernier ^{point} est véritable, mais l'autre en cas qu'on l'écrivit
est absolument faux, et au contraire je vous assure qu'il est allé depuis
plus seul qu'auparavant, dequoy M^r de Haut peut mieux témoigner que
personne d'autant qu'il a esté depuis ce temps là presque toujours avec luy
mond^e s^r de Haut l'ayant arresté pour l'ayder à ajuster quelques différens
qui estoient entre messieurs de Montiers et de Dreux, sans que Il se soit
party le lendemain, comme Il a fait hier matin pour le Dauphin; Il sçait
trop bien ausy bien que moy, qu'il ne faut point donner lieu aux desordres
que quelques personnes de ce pays souhaitent pour retarder vostre negociation

Il est certain que M^r de Beauregard a obtenu la protection de S. M. ^{le} fr^{ançois}
Il partit le 11. du courant pour aller trouver M^r l'Intendant de Beçons, Les
uns disent que c'est pour le faire venir icy, pour y examiner ses prétentions, et
ensuite les faire passer au Parlement. Les autres qu'il les luy faire voir là
où Il est, et en retirera un aveu, pour que suivant cela M^r de Haut les appuie
aupres du Parlement. Par avance, Je vous dois dire que ces considerations ne
me font rien faire contre mon devoir, ny contre le service de S. A. Je
soutiendrais bien de s'avoir ^{de vous} à bonne heure comme vous l'ay à mener
de peur de ne rien gaster, c'est pourquoy Je vous supplie de ne perdre pas un
moment à m'en éclaircir, de peur que l'avis ne vienne trop tard. Les gens de
bien sont fort estonnez icy de la planche que led^e s^r de Beauregard vient
de faire, dont les consequences ne peuvent estre que tres prejudiciables à S. A.
si par vostre prudence vous ne y remediiez promptement

Le Parlement a ordonné à un des commis de payer les gages ordinaires
de la Cour, ce que ledit commis a fait, Pour moy Je n'ay point encores
pris les miens, Je crois que vous n'y trouverez rien à redire.

M^r Saurin est allé ce matin en Avignon pour voir conjointement avec M^r Blerand
pour quelle somme on pourra sortir les prisonniers qui y sont pour l'affaire
de Peage, Je crois que s'ils ne peuvent obtenir leur liberté, qu'ils aient sera
ausy ayde de la leur prouver a present que le Roy donne divers ordres dans
Avignon, comme Il vous a esté facile de faire maintenir S. A. dans son
droit de Peage par la lettre que vous avez eue de M^r Le Tellier pour M^r de
Beçons à qui M^r Saurin la doit aller porter bien tost, M^r de Beauregard
qui y est allé ne l'ayant point fait s'avoir au Bureau, quoy que le jour
auparavant Il eut député le M^r Saurin. Il est certainement triste de
le tremuësser pour ces pauvres prisonniers, car autrement nous aurions de la
peine d'avoir du monde en d'autres occasions

Enfin M^{rs} du chapitre ont convenu avec M^r de Gant qu'ils consentent
que celui qui a retiré les revenus de l'Évêché par leur ordre, les delivres
à mond^r S^r de Gant des qu'il leur aura fait quelque violence concertée
entr'eux, M^r l'Advocat qui sait tout cela ne ditant mot pour l'Intérêt
de S. A.

Je vous offre tous mes respects, et suis avec toute l'application dont je
puis être capable

Monsieur

Vostre très humble et très obéissant
serviteur
Lubières

[Faint, illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page]

[Faint handwritten text, possibly a signature or name]